

RÉFÉRENTIEL DE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



« TOUTES COLORATIONS »

DONT COLORATION « DÉFENSE ET MÉMOIRE »

Créer une mission d'intérêt général **pour mobiliser les jeunes volontaires SNU dans le contexte des « 80 ans des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire »**



1944/1945 – 2024/2025



MARS 2024

Les éléments évoqués ci-après visent à servir d'appui à des structures souhaitant mobiliser les jeunes de la réserve du Service national universel (SNU) en soutien à des actions mémorielles en lien avec les 80 ans des débarquements, de la Libération de la France et de la victoire.

I - Mobiliser la réserve du Service national universel (SNU) à l'occasion des « 80 ans des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire » : généralités



➤ Qu'est-ce que la réserve du SNU ?

- Les volontaires du SNU sont des **jeunes âgés de 15 à 17 ans**, issus de tous horizons, qui **résident sur votre territoire, veulent et peuvent s'engager au service de la nation** : ils forment la réserve du Service national universel. Les volontaires sont préparés à s'engager au cœur des territoires durant le séjour de cohésion et **mobilisables durant l'année qui suit** dans le cadre de la **mission d'intérêt général (MIG)**.

➤ Dans quel(s) cas mobiliser la réserve du SNU ?

- Renfort sur des missions de **solidarité**, au service des autres et de l'intérêt général,
- Engagement dans de nombreux domaines et sous différentes formes : dans le domaine de la Mémoire, de la protection de l'environnement, de la promotion de la citoyenneté, du sport-santé, de prévention des risques et de sécurité, dans des actions d'entraide en situation de crise, etc.

➤ Des exemples de MIG liées à la mémoire :

Ambassadeur d'une institution, d'un message mémoriels, aide à l'organisation, à la valorisation et au bilan d'une activité culturelle, artistique ou sportive liée à un événement mémoriel, « médiateur-passeur de mémoire », participation active à une commémoration, collecte de témoignages et/ou de documents d'archives, etc.

➤ Quels sont les points de vigilance et recommandations ?

- Ces missions liées à la mémoire doivent être organisées tout en veillant à la **sécurité des jeunes volontaires, priorité absolue**.
- Une **mise en responsabilité réelle du volontaire** en fonction de ses **capacités** et des **besoins de la mission**.

➤ Quelles structures peuvent mobiliser la réserve du SNU ?

- Les collectivités territoriales,
- Les services de l'État,
- Les groupements d'intérêt public (GIP),
- Les opérateurs privés en charges de mission publiques,
- Les structures culturelles et mémorielles,
- Les associations, etc.

➤ Quel est le cadre de la mission d'intérêt général (MIG) ?

- Un **engagement désintéressé** du volontaire
- La MIG n'est ni un stage, ni une formation.
- Le volontaire est **encadré par un tuteur** désigné par la structure d'accueil.
- Dans le cadre général, la MIG dure **84 heures** organisées de manière ponctuelle ou régulière.
- Si la structure d'accueil propose une **MIG inférieure à 84 heures**, le jeune volontaire pourra effectuer une MIG complémentaire dans une autre structure.
- **Ces modalités peuvent être aménagées en fonction des spécificités de la mission d'intérêt général** (intervention resserrée sur plusieurs jours ou fractionnée sur plusieurs semaines) ...
... **mais dans un cadre à respecter** : 35 heures maximum sur 5 jours, entre 6 heures et 22 heures.

<p>II - Marche à suivre pour la création d'une MIG</p>  	<p>1^{re} étape : inscrire la structure d'accueil sur la plateforme SNU (en quelques minutes) Lien : https://admin.snu.gouv.fr/auth/signup</p> <p>2^e étape : déposer l'offre de MIG sur la plateforme</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Les structures font connaître leurs besoins en décrivant les grandes lignes de la MIG (date(s), lieu(x), contexte, nombre de jeunes, modalités d'intervention du ou des jeunes, tuteur du volontaire identifié, contraintes, le cas échéant, etc.). ➔ La MIG est visible en ligne par les volontaires, après validation du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES). ➔ Les volontaires en attente de MIG ont un accès en temps réel aux missions proposées près de chez eux via leur compte SNU. ➔ Ne pas hésiter à contacter le référent engagement phase 2 du SDJES pour accélérer la publication de la MIG, comme pour gagner du temps dans le repérage des volontaires. <p>3^e étape : accepter les candidatures retenues et prendre contact avec le volontaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ La structure est informée par mail lors du dépôt des candidatures et accepte ou refuse la candidature sur la plateforme. ➔ La plateforme permet de mettre les structures directement en contact avec les jeunes volontaires et leurs responsables (profils avec coordonnées). <p>4^e étape : valider le contrat d'engagement dématérialisé sur la plateforme entre la structure, le volontaire, le représentant légal et le représentant de l'État dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).</p>
<p>III - Après la réalisation de la MIG</p>  	<p>Validation de la MIG sur la plateforme après sa réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une fois la mission effectuée. <p>Valorisation de l'action menée par les jeunes</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La collectivité territoriale, les services de l'État ou les associations à l'origine de la MIG peuvent valoriser de différentes façons l'engagement des volontaires de la réserve du SNU (cérémonie, remise de diplôme d'engagement, exposition photographique, valorisation dans les médias, etc.).
<p>S'informer</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En consultant le site : https://www.snu.gouv.fr/ ▪ En parcourant la FAQ : https://support.snu.gouv.fr/base-de-connaissance ▪ En demandant une mise en relation avec le référent Engagement – phase 2 de la Direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN) de son département : contact@snu.gouv.fr

IV - PLUSIEURS EXEMPLES DE MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POSSIBLES

→ Faire participer activement les jeunes volontaires SNU à un événement mémoriel tel que les 80 ans des débarquements et de la Libération de la France constitue un enjeu majeur à la fois pour perpétuer la mémoire de la Seconde Guerre mondiale auprès des jeunes générations comme pour nourrir l'envie d'engagement de la jeunesse dans le domaine mémoriel.

Les exemples d'actions engagées évoquées ci-après dans les différentes propositions de missions d'intérêt général ne sont ni exhaustives, ni limitatives et peuvent être croisées au sein d'une même MIG.

1 - MIG « cérémonie de commémoration »



• Structures porteuses potentielles :

- Groupement d'intérêt public (GIP) « Mission du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération de la France et de la Victoire », dit "Mission Libération" »,
- collectivités territoriales,
- Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) et ses services de proximité,
- associations d'anciens combattants ou liées au souvenir du conflit,
- unités militaires, etc.

• Exemples d'actions engagées :

AVANT LA CÉRÉMONIE

- participation aux réunions d'organisation de la cérémonie
- diffusion de l'information sur cette cérémonie commémorative et mobilisation pour une présence, notamment de la jeunesse locale (en accord avec les établissements scolaires),
- recherches et rédaction de discours, recherche de témoignages, etc.

PENDANT LA CÉRÉMONIE

- présence à la cérémonie dans l'assistance et/ou comme porte-drapeau,
- appui dans l'organisation de la cérémonie (accueil des vétérans par exemple),
- réalisation de reportages photographiques et/ou audiovisuels,
- lecture de lettres, de témoignages, de messages de la Résistance, de poésies,
- chants de *La Marseillaise* et/ou chants de la Résistance,
- dépôt de gerbe et de fleurs, levée des couleurs,
- « appel des morts », etc.

APRÈS LA CÉRÉMONIE

- production et mise en ligne de contenus de valorisation pour les médias de la structure d'accueil,
- témoignage du jeune volontaire sur sa participation,
- mobilisation, notamment des jeunes, pour assister aux commémorations nationales ou locales 2024 et 2025 qui suivront, comme par exemple celles du 11 novembre 2024,
- participation à un retour d'expérience, etc.

- **Points de vigilance :**

- les cérémonies nationales et/ou internationales listées ci-après disposent d'un nombre de places limité et font l'objet d'une sécurité renforcée restreignant l'accès aux sites. Il convient donc impérativement de se renseigner et d'informer en amont « la Mission Libération » si la participation de jeunes SNU est souhaitée via la référente pédagogique de la Mission Libération : lysiane.lebihanbuannec@missionliberation.fr.



Liste non exhaustive des principales cérémonies nationales et internationales *

2024

16 avril : Hommage au **Maquis du Vercors** (Vassieux-en-Vercors)

TEMPS FORTS EN NORMANDIE

5 juin : hommage aux **maquisards et SAS Français** – Plumelec

hommage aux **victimes civiles de la guerre** – Saint-Lô

hommage aux **fusillés de la prison de Caen**

6 juin : **cérémonie internationale d'Omaha Beach** – Saint-Laurent-sur-Mer

7 juin : cérémonie du **retour de la souveraineté républicaine** – Bayeux

commémoration **Cherbourg – Voie de la Liberté**

10 juin : commémoration des **massacres de Tulle et d'Oradour-sur-Glane**

18 juin : hommage à l'Île de Sein, commune compagnon de la Libération en hommage à **l'appel du Général de Gaulle**

7 juillet : 80^e anniversaire de la **mort de Georges Mandel**, forêt de Fontainebleau

14 juillet : défilé du **14 juillet** à Paris

TEMPS FORTS EN PROVENCE

15 août : les **cérémonies du 80^e anniversaire du Débarquement de Provence**

25 août : 80^e anniversaire de la **libération de Paris**

23 novembre : 80^e anniversaire de la **libération de Strasbourg**

25 novembre : commémoration de la découverte d'un premier camp de concentration nazi par les G.I., le **camp de Natzweiler-Struthof**

2025

27 janvier : 80^e anniversaire de la découverte et de la libération du **camp d'Auschwitz-Birkenau**

8 mai : 80^e anniversaire de la **victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie** et de la fin de la Seconde Guerre mondiale

** D'autres cérémonies plus locales non référencées dans la liste ci-dessus pourront également être l'occasion de mobiliser des jeunes volontaires SNU.*

2 - MIG « ambassadeur et appui dans l'organisation d'un événement mémoriel »



- **Structures porteuses potentielles :**
 - collectivités territoriales et leurs services liés à la communication et à l'événementiel,
 - associations, etc.

- **Types d'événements :**
 - événement culturel, artistique, sportif en lien avec les commémorations,

- une grande diversité de formes tel qu'un spectacle, un concert, une démonstration publique de danse, un défilé de véhicules d'époque, une reconstitution, etc.

- **Recommandations :**

- mobiliser *a minima* un binôme de volontaires pour une plus grande entraide et une dynamique au sein du groupe,
- penser l'intervention des jeunes volontaires sur les 84 heures de la MIG en prenant en compte l'AVANT, le PENDANT et l'APRÈS événement.

- **Exemples d'actions engagées :**



AVANT L'ÉVÉNEMENT

- production de documents d'information,
- diffusion de l'information sur l'événement auprès des publics (pose d'affiches, tracts, publication sur des sites internet, alimentation des réseaux sociaux, etc.)
- mobilisation des élèves des établissements scolaires voisins et de leurs familles pour se rendre sur les événements, etc.

PENDANT L'ÉVÉNEMENT

- appui logistique dans l'organisation de l'événement, dans le respect de la sécurité,
- réalisation de reportages le jour J (photographies, vidéos, live, recueil de témoignages, dans le respect des droits à l'image, etc.).

APRÈS L'ÉVÉNEMENT

- valorisation de l'événement,
- participation au retour d'expérience (RETEX).

* Les illustrations ci-dessus proviennent du site internet Normandie tourisme : <https://www.normandie-tourisme.fr/evenement/anniversaire-du-debarquement-normandie-1944/>

3 - MIG « médiation mémorielle »



Un jeune volontaire du SNU formé à la médiation mémorielle par l'ONaCVG fait visiter la nécropole de Luynes (Bouches-du-Rhône) où sont inhumés 3077 hommes majoritairement tombés lors des combats de la libération de la Provence qui ont suivi le débarquement du 15 août 1944.

Source : site internet de l'ONaCVG

- **Structures porteuses potentielles :**

- collectivité territoriale, institution mémorielle (ONaCVG) ayant en gestion un lieu de mémoire (nécropole, carré militaire, monument commémoratif, mémorial, musée militaire, etc.),
- Réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (RMMCC),
- une structure d'archives publiques, etc.

- **Exemples d'actions :**

- formation et entraînement à la médiation mémorielle en amont,
- participation à la conception de contenus et/ou d'un parcours de visite guidée sur site,
- participation à la réalisation d'un parcours de visite mémorielle via une application d'audioguide gratuite en ligne (recherches de contenus et de documents, écriture et validation des textes, enregistrement des plages de l'audioguide pour les rendre accessibles, y compris aux publics en situation de handicap)
- plusieurs types de médiation sont envisageables (organisation d'une visite guidée pour un groupe, présence des jeunes perlée à différents points d'un site mémoriel pour renseigner les visiteurs sur un point spécifique de la visite, etc.)

AVANTAGES JEUNES VOLONTAIRES	AVANTAGES STRUCTURE D'ACCUEIL
<ul style="list-style-type: none">- devenir jeune « passeur de mémoire »,- mobiliser leurs connaissances et compétences acquises notamment dans le cadre de leur scolarité, au service de l'histoire et de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale,- développer des compétences nouvelles utilisables et valorisables dans la continuation de leur parcours citoyen, de leur parcours personnel et professionnel,- découvrir les métiers et missions liées à la médiation mémorielle (parcours avenir).	<ul style="list-style-type: none">- accueillir/orienter les visiteurs - plus nombreux que d'ordinaire - venus visiter les sites culturels et mémoriels liés à cette période,- démultiplier les médiateurs de mémoire sur un site de type muséal, sur une nécropole ou à proximité d'un monument, d'une stèle, d'une plaque commémorative,- faire mieux connaître une histoire et une mémoire partagée aux populations locales comme aux visiteurs extérieurs,- créer un lien intergénérationnel fort.

FICHE RESSOURCE :

Construire une visite guidée mémorielle via une application d'audioguide en ligne :

<https://eduscol.education.fr/document/53826/download>

4 - MIG « archives et mémoire »

- **Structures porteuses potentielles :**

- Service historique de la Défense (SHD) et ses centres en régions,
- collectivités territoriales,
- structures d'archives publiques,
- musées, mémoriaux, etc.



- **Exemples d'actions engagées :**

- **information** des publics sur l'existence de cette collecte,
- participation à **la collecte** de documents, d'archives familiales sur cette période des débarquements et de la Libération de la France auprès des particuliers,
- participation à **l'inventaire, au classement et/ou à la numérisation** de documents familiaux collectés,
- participation à **la mise en valeur des documents collectés** (description, publication en ligne, etc.),
- participation à **la conception d'une exposition physique ou virtuelle** à partir des éléments collectés, etc.

- **Recommandations :**

- former en amont les jeunes aux rudiments de la collecte, et de la conservation et de l'archivage des documents,
- mobiliser *a minima* un binôme de volontaires pour une plus grande entraide et une dynamique au sein du groupe.

- **EN SAVOIR + :**

- **France archives :**

<https://francearchives.gouv.fr/fr/actualite/827690409>

- **Mission Libération :** <https://www.defense.gouv.fr/mission-liberation/actualites/appel-national-collecte-darchives-relatives-liberation-france>



Ministère de l'Éducation nationale
et de la Jeunesse

Délégation générale au
Service national universel

110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

snu.gouv.fr

#SNUjemengage

